



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2025

Délibération n°2025083

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

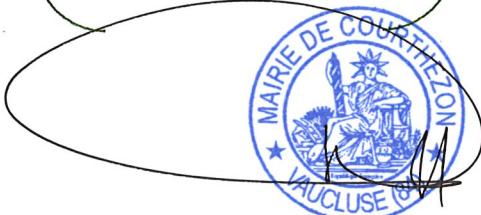
POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16/12/2025



L'an deux mille vingt-trois et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN
Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

PERSONNEL/MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS 2025-003

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérant qui détermine ainsi les emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la délibération.

Ouverture de poste Titulaire :

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe à temps non complet (31h) suite à la réussite d'un concours
- 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet suite à un avancement de grade

Délibération 2025083

Page 1 sur 7

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20251209-DCM2025083

- 1 poste de gardien brigadier à temps complet suite au recrutement d'un agent
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à un avancement de grade
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (31h) suite à un avancement de grade
- 1 poste d'adjoint administratif territoriale à temps non complet 28h suite à un recrutement prévisionnel
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet suite à une stagiairisation
- 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet suite à un avancement de grade
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation 2ème classe à temps complet suite à un avancement de grade

Ouverture de poste Contractuel :

- 1 poste de Technicien à temps complet pour le recrutement prévisionnel d'un responsable des services techniques
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour l'embauche prévisionnelle de renfort aux services techniques

Modification temps de travail titulaire :

- 1 poste d'Adjoint administratif à temps non complet de 27h30 qui se modifie en temps non complet à 28h en raison de l'augmentation du temps accordé à la convention CAF
- 1 poste de Réacteur à temps complet suite à une modification du temps de travail lié au renouvellement du contrat de projet

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'ouverture du poste ci-haut détaillée,
- DIT que le tableau des effectifs de la Commune de COURTHEZON est actualisé en conséquence,
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

ANNEXE à la Délibération 2025083 – CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS de Courthézon

EMPLOIS PERMANENTS					
Filière Administrative					
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	1	1	Ressources
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	5	4	Ressources Territoire
					Ressources
		TNC - 17H30	2	2	Ressources
	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	2	1	Ressources
		TNC - 27H30	1	1	EEJ
		TNC - 28H	2	1	Ressources
C+	Adjoint administratif	TC	6	6	Ressources
					Ressources
					Ressources
	Technicien principal 2ème classe	TC	1	1	Territoire
					ressources
		TNC	1	1	EEJ
C+	Agent de maîtrise principal	TC	3	3	Territoire
					Territoire
		TNC - 31H	2	2	EEJ
	Agent de maîtrise	TNC - 31H30	1	1	EEJ
		TNC - 31H	1	0	EEJ
		TC	2	1	Territoire
		Territoire			

Filière technique					
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
B	Technicien principal 2ème classe	TC	1	1	Territoire
	Technicien	TC	1	1	ressources
C+	Agent de maîtrise principal	TC	3	3	Territoire
					Territoire
		TNC - 31H	2	2	EEJ
	Agent de maîtrise	TNC - 31H30	1	1	EEJ
		TNC - 31H	1	0	EEJ
		TC	2	1	Territoire
		Territoire			

C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	1	1	Territoire
	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	2	2	Territoire
		TNC - 28H	1	1	EEJ
		TNC - 24H30	1	1	EEJ
	Adjoint technique	TC	12	12	Territoire
					EEJ
					EEJ
					Territoire
					EEJ
					Territoire
		TNC - 31H00	2	2	EEJ
		TNC - 30H	2	2	EEJ
					EEJ

Filière Sécurité					
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
C	Policier municipal - brigadier chef principal	TC	6	6	Sécurité
					Sécurité
	Gardien-brigadier	TC	3	1	Sécurité
					Sécurité
					Sécurité

Filière Sportive					
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
B	Educateur d'Activités Physiques et Sportives principal 1ère classe	TC	1	1	EEJ

Filière Médico-Sociale					
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	TNC - 31h	1	1	EEJ

Filière Animation

Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
B	Animateur principal 1ère classe	TC	1	1	EEJ
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	2	0	EEJ
	Adjoint d'animation	TC	5	1	EEJ
					EEJ
	TNC - 31H00		1	0	EEJ

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
TOTAL	72	63

EMPLOIS NON PERMANENTS

Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Pôle d'affectation
A	Directeur de Cabinet - Article 110 ou 110-1 de la loi n°84-53	TC	1	1	Directeur de Cabinet
B	Technicien pp 1ere cl -	TC	1	0	
B	Technicien	TC	1	0	
	Adjoint administratif - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	0	
	Adjoint Technique - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TNC - 20H	1	1	EEJ
	Rédacteur - Contrat de Projet - Base de rémunération du 9eme échelon - Article L332-24-25-26 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ

C	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TNC (32h30)	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TNC (32h)	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	0	EEJ
	Agent d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ

Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	1	EEJ
Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TNC - 33H30	1	0	EEJ
Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	1	0	EEJ
Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TNC - 33H30	1	0	EEJ
Adjoint Technique - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 2 ^e du Code général de la fonction publique	TC	3	1	Territoire
Adjoint Technique - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L332-23 1 ^e du Code général de la fonction publique	TC	3	2	territoire

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
TOTAL	25	15

TOTAL pour information des emplois permanents et non permanents	97	78
--	-----------	-----------

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20251209-0CH2025083-